



POLITIQUE D'INTÉGRITÉ À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE MORTAGNE

INTRODUCTION

En lien avec la mise en œuvre du Programme d'éducation intermédiaire (PEI), trois étapes sont suivies pour garantir que la politique est un document de travail en constante évolution à l'École secondaire De Mortagne. Nous souhaitons qu'elle continue de correspondre aux besoins des élèves, mais aussi qu'elle inspire et reflète la pratique quotidienne des acteurs de l'établissement. Bien entendu, cette politique doit s'arrimer avec les directives de la Commission scolaire des Patriotes et celle du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec concernant les besoins éducationnels.

PROCESSUS DE RÉVISION

Tous les cinq ans, cette politique doit être révisée lorsque l'évaluation de l'efficacité de celle-ci est remise en question. Si de nouvelles pratiques ou recherches sont développées, la politique sera adaptée.

PROCESSUS DE CONSULTATION ET D'APPROBATION

Cette responsabilité est partagée entre les instances suivantes:

- i. Comité de direction;
- ii. L'équipe du PEI (enseignants, superviseurs);
- iii. Conseil des enseignants (enseignants de l'école);
- iv. Conseil d'établissement (direction de l'école, enseignants, parents, professionnels, personnel de soutien et membres de la communauté).

PROCESSUS DE DIFFUSION

Par le site web de l'école et les directives au personnel, la communauté scolaire dans son ensemble est informée du processus d'élaboration et de mise en œuvre de cette politique. De plus, la coordination pédagogique du PEI a pour rôles et responsabilités de former les nouveaux partenaires au PEI.

Politiques adoptée par le comité de direction le 20 janvier 2015, par le personnel au PEI le 27 janvier 2015, par les membres du conseil des enseignants le 9 février 2015 et par le conseil d'établissement le 18 février 2015.

1. Préambule

À l'ère où les technologies informatiques permettent un accès instantané à l'information, l'écart temporel peut être mince entre le temps de recherche et celui de la création. Dans un monde de rapidité et de performance, une courte période d'incubation ne permet pas toujours la réflexion nécessaire au développement de la pensée critique et au travail authentique de création, tant valorisée par l'IB. Dans ce contexte, il est malheureusement tentant d'utiliser les écrits d'autrui, en partie ou dans son intégralité, en omettant d'en citer la source.

2. Un principe de prévention se dégage donc de notre politique afin d'encourager le développement de bonnes pratiques d'intégrité soient de :

- 2.1 Développer les qualités du profil de l'apprenant de l'IB chez tous les membres de la communauté scolaire à l'École secondaire De Mortagne¹ mais, le principe d'intégrité est particulièrement étudié et valorisé² dans le cadre du PEI chez nos élèves en 4^e secondaire;
- 2.2 Reconnaître et valoriser l'enseignement des approches d'apprentissage de manière explicite³ (ex. : le développement des compétences en matière de culture de l'information et des médias) et structurée⁴. Le principe est de garantir à tous les élèves la possibilité d'apprendre et de pratiquer de façon graduelle et constante des techniques de méthodologie transférables d'une matière à l'autre afin de maîtriser les approches d'apprentissage. Le but étant pour l'élève de démontrer ses connaissances et les compétences qu'il acquiert au cours de ses études⁵, mais aussi de distinguer sa part de création et d'innovation;

¹ ÉCOLE SECONDAIRE DE MORTAGNE. *Agenda scolaire annuelle*.

² DESCHAMPS, Marie. *Développement du profil de l'apprenant, document pour les tuteurs, valorisation de 4^e secondaire, PEI cohorte 2011-2016*, École secondaire De Mortagne, novembre 2014.

³ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Canevas de l'unité de travail*, 2014.

⁴ ÉQUIPES MATIÈRES. *Planification verticale*, PEI, École secondaire De Mortagne, 2014.

⁵ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, août 2014, p. 44.

- 2.3 Évaluer l'authenticité du travail spécifiquement dans le respect de l'intégrité d'autrui lors des travaux réalisés en coopération⁶;
- 2.4 Dénoncer et sanctionner les mauvaises conduites chez nos élèves;
- 2.5 Valoriser la rigueur intellectuelle.

3. Définition de mauvaise conduite⁷

Selon l'IB, la mauvaise conduite inclut les éléments suivants :

3.1 Tout comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève ou affectant les résultats d'un autre élève dans une ou plusieurs des composantes de l'évaluation :

Par exemple : falsification de données, création de réflexion fallacieuse, mauvaise conduite lors d'un examen (possession de matériel non autorisé tels que téléphone cellulaire, dictionnaire électronique, notes de cours, aide-mémoire rédigé par une autre personne, etc.);

3.2 Plagiat :

L'élève présente intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans en citer la source de manière correcte, claire et explicite;

3.3 Collusion :

L'élève contribue à une mauvaise conduite en autorisant qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation.

⁶ PHANEUF, Nathalie. *Hommage aux créateurs et à la création, travail terminal en design de 3^e secondaire*, PEI cohorte 2012-2017, École secondaire De Mortagne, 2014.

⁷ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le programme d'éducation intermédiaire ; des principes à la pratique*, 2014, p. 105.

Conseils pour valoriser l'intégrité et le travail authentique

Lors de l'apprentissage :

4.1 Responsabilités de l'élève

- Remettre des travaux qu'il a rédigés lui-même dans les délais prescrits, dans une langue de qualité en respectant les règles d'intégrité prescrites par les droits d'auteur⁸;
- Afin d'éviter une accusation de plagiat, se référer au *Guide de présentation des travaux écrits* lors de la rédaction du travail;
- Déposer la bibliographie en suivant l'échéancier demandé;
- Signer annuellement le contrat d'engagement en matière d'intégrité en milieu scolaire dès leur entrée au programme (à l'intérieur de l'agenda scolaire);
- Communiquer de façon intègre avec le personnel de l'école, avec les membres de la communauté dans le cadre de l'engagement communautaire, avec ses collaborateurs et spécifiquement avec le superviseur dans le cadre du projet personnel;
- Comprendre la différence entre intégrité intellectuelle, propriété intellectuelle, plagiat et travail authentique⁹;
- Prendre conscience qu'il est personnellement responsable de l'intégrité intellectuelle de ses travaux¹⁰;
- Connaître les comportements constituant une mauvaise conduite (par exemples : plagiat, copie du travail d'une autre personne, utilisation de notes ou collaboration non autorisées)¹¹.

4.2 Responsabilités du parent ou du tuteur légal

- Éduquer leur enfant quant au respect de l'intégrité et de l'honnêteté;
- Accompagner leur enfant dans la réalisation des diverses tâches scolaires (et non faire à la place de l'enfant);
- Collaborer et soutenir l'école quand il s'agit d'évaluation collective et d'enseignement coopératif;

⁸ SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES, Infosphère-Sciences humaines « *Citer ses sources* », [<http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/>], UQAM, [20-08-2014] (octobre 2014).

⁹ BACCALURÉAT INTERNATIONAL. *L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB*, août 2014, p. 8.

¹⁰ *Ibid*

¹¹ *Ibid*

- Promulguer des conseils pour faire la distinction entre la collaboration légitime et la collusion, qui est inacceptable¹²;
- Reconnaître la justesse du nombre d'heures, apprécier la valeur du service communautaire et signer le bilan;
- Signer son adhésion à la politique d'intégrité de l'école incluse dans l'agenda de son enfant.

4.3 Responsabilités de l'enseignant

- Avoir pris connaissance de la présente politique et l'appliquer dans l'exercice de ses fonctions;
- Éduquer les élèves quant au respect de l'intégrité et de l'honnêteté en modélisant, à l'aide du *Guide de présentation des travaux écrits*¹³, l'utilisation de citations et des références aux sources dans le matériel pédagogique présenté aux élèves¹⁴;
- Utiliser les planifications verticales pour fournir un cadre de référence cohérent en matière d'intégrité et de progression des apprentissages;
- Enseigner aux élèves les méthodes employées pour citer ou utiliser le travail d'autrui¹⁵, en termes de citations, paraphrases, notes de bas de page, bibliographie, fiches documentaires dans différents types de sources, d'œuvres, de programmes informatiques, de photographies, de diagrammes, d'illustrations ou de cartes, etc.¹⁶, notamment via les éléments des approches d'apprentissages enseignés et évalués¹⁷ dans le canevas d'unité de travail;
- Corriger les travaux des élèves et signaler à la direction toute tentative de mauvaise conduite;
- En dernier recours, utiliser un logiciel de détection de plagiat.

¹² BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, 2014, p. 45.

¹³ COMITÉ MÉTHODOLOGIE. *Guide de présentation des travaux écrits*, École secondaire De Mortagne, 2009.

¹⁴ COORDINATION. *Ordre du jour de planification horizontale annuelle de septembre 2014*, PEI École secondaire De Mortagne, 2014.

¹⁵ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Savoir citer et référencer correctement ses sources*, août 2014.

¹⁶ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, 2014, p. 45.

¹⁷ ARCHIVES DE LA COORDINATION PEI. *Travaux corrigés*, École secondaire De Mortagne.

4.4 Responsabilités de la coordination du programme

- Accompagner les élèves dans leurs travaux;
- Supporter les enseignants et poursuivre le travail d'éducation des élèves;
- Rendre accessible le *Guide de présentation des travaux écrits*;
- Accompagner les enseignants dans l'application de cette politique.

4.5 Responsabilités de la direction

- Diffuser la présente politique auprès des élèves et du personnel, la rendre disponible à la communauté via le site web de l'école;
- Veillez à ce qu'on utilise ce document de référence et que son utilisation soit perçue de manière positive;
- Appliquer une procédure de cueillette d'informations en vue d'éclaircir la situation;
- Appliquer les sanctions prévues;
- S'assurer de rendre accessible le service de bibliothèque afin de supporter les enseignants et poursuivre le travail d'éducation des élèves.

4.6 Responsabilités de la technicienne en documentation

- Informer les éducateurs sur les règles des droits d'auteurs;
- Animer des ateliers d'initiation sur les outils de recherche pour tous les nouveaux élèves;
- Collaborer avec les élèves lors d'un travail (sources, livres, outils de recherche, etc.);
- Collaborer avec les enseignants dans la recherche et dans le traitement de l'information.

4. **Défis**

- Réviser le guide méthodologique;
- Développer la progression des approches d'apprentissage de la 1^{re} à la 5^e secondaire;

- Sensibiliser les élèves et le personnel aux droits d'auteurs et à la propriété de l'image;
- Enseigner des stratégies relatives à la coopération (plus qu'un travail d'équipe) et promulguer des conseils pour faire la distinction entre la collaboration légitime et la collusion, qui est inacceptable¹⁸.

¹⁸ PHANEUF, Nathalie. *Unités de travail design 1-2-3*, École secondaire De Mortagne, 2015.